

FUSION DES COMCOM

Numéro 4 // NOVEMBRE 2016

ETAPE N°3 EN COURS !

Suite au Comité des maires élargi du 26 juillet dernier, le travail technique a démarré sur le chapitre compétences du projet de fusion.

En parallèle, trois autres chapitres ont été ouverts depuis le mois de septembre : la fiscalité, la gouvernance et les ressources humaines de la future Communauté de communes.

Enfin le nom a été choisi : « Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ».

COMMENT JE M'INFORME ?

Chaque mois, les élus responsables du projet tiendront informés les 2 conseils communautaires, et les conseils municipaux. A cette occasion, ce petit bulletin sera édité, pour présenter à chacun les avancées du travail. N'hésitez pas à le demander et le diffuser !

Qui sont les personnes responsables du projet ?

Le Comité de Pilotage est l'instance politique responsable du projet
Il est composé de 6 élus de H MV et de 6 élus de TM, ainsi que du conseiller départemental. Il se réunit tous les 4^{ème} mardis du mois. Il est composé de :

- Pierre Huart, Laurent Poupard, Jacques Arnoux, Jérémy Tracq, Rémi Zanatta, Pierre Vincendet ;
- Christian Simon, Jean-Claude Raffin, Laurence Billard, Jean-Marc Buttard, Alain Marnezy, François Chemin.

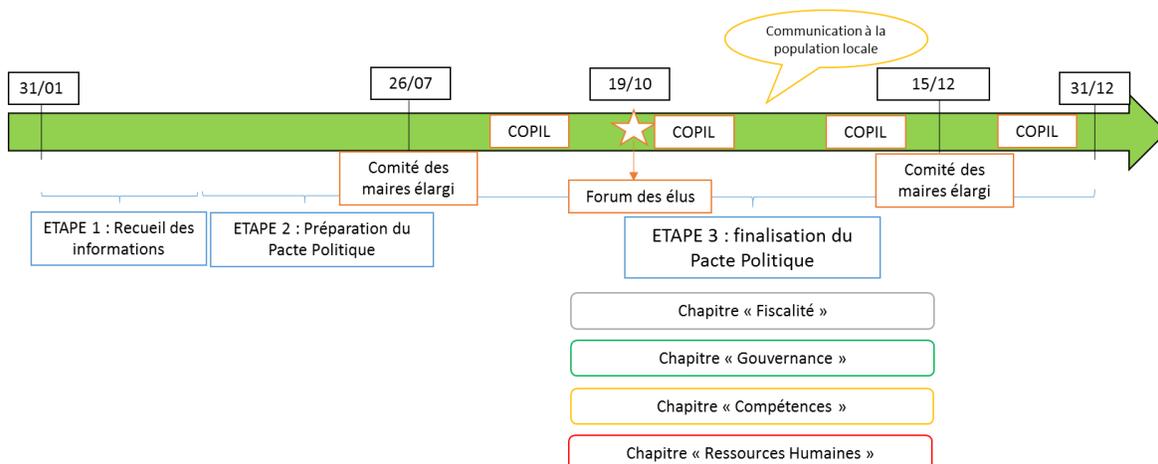
Il est accompagné dans son travail par le « Comité Projet », composé des 2 directeurs des Comcom : Florian Jacob et Philippe Reymond, épaulés par Anne Guichané.

Ces personnes sont les référentes du projet. Vous pouvez vous rapprocher d'elles à tout moment pour vous informer.

Le Comité des Maires élargi est l'instance de décision du projet

Il est constitué de tous les maires de H MV et de TM, et des conseillers communautaires. Il se réunira 2 ou 3 fois cette année. C'est lui qui prendra toutes les grandes décisions pour constituer le Pacte Politique.

Quelles sont les grandes étapes du projet ?





ET PLUS PRECISEMENT ?

Des référents :

Un technicien référent a été missionné pour suivre le travail et aider les élus dans leurs réflexions sur chaque compétence. Il est épaulé par un membre du Comité Projet. Il est disponible pour répondre à vos questions.

- Aménagement de l'espace : Sylvain Margueron
- Développement économique : Sylvain Margueron
- GEMAPI, Eau, Assainissement, Déchets : Sylvain Margueron
- Tourisme : Solène Raffort
- Logement et cadre de vie : Danielle Flandin
- Maison de Service au Public, SDIS : Danielle Flandin
- Voirie et Mobilité : Hélène Suiffet
- Equipements sportifs, culturels et périscolaires : Cassandre Thomasset
- Actions sociales : Florian Jacob

Pour plus d'informations...

Anne GUICHANE

04 79 05 28 58

a.guichane@canton-de-modane.com

Une Foire aux Questions :

Elle est diffusée régulièrement à tous les Conseillers Communautaires des deux Communautés de communes. Elle regroupe toutes les questions (et les réponses !) juridiques qui se posent au fur et à mesure du travail. N'hésitez pas à la demander !

ET AUJOURD'HUI, ON EN EST OU ?

L'étape 3 a démarré par le « Forum des Elus », où tous les élus (des Communes comme des CC) étaient conviés, le 19 octobre 2016 à Avrieux. L'occasion de faire le point sur les avancées du travail et d'échanger sur les difficultés encore présentes. Les équipes des deux CC passent donc à la phase opérationnelle pour les compétences qui devront être gérées par la nouvelle CC en janvier (voir plus bas).

Une série d'avancées symboliques : la future CC s'appellera « Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise ». Son siège sera à Modane. Son directeur sera Philippe Reymond, actuel directeur de la CC Terra Modana.

Pour le chapitre finances, il a été fait le choix d'une fiscalité additionnelle (actuellement présente sur les deux CC), et de conserver la Dotation de Solidarité (aujourd'hui sur la CCTM, qui permet que « La Norma paye La Norma »). Le travail technique, accompagné du Cabinet conseil spécialiste, va donc être enclenché pour déterminer notamment les taux d'imposition communautaires, leur possible convergence, le montant et la répartition de la prochaine Dotation de Solidarité, etc. Le prochain Conseil communautaire se prononcera sur toutes ces questions rapidement en début d'année 2017.

Pour le chapitre ressources humaines : les directeurs et les responsables de services ont rencontré l'ensemble des salariés des deux CC. Il s'agit maintenant de co-construire l'organigramme et de définir pour chacun sa place et ses missions. En parallèle, de nombreuses difficultés techniques sont à traiter, maintenant ou au début de l'année prochaine (harmonisation des astreintes, des régimes indemnitaires, mise en place d'un Comité technique, etc...).

Pour le chapitre gouvernance, les discussions démarrées en août se poursuivent, mais des incertitudes subsistent dues principalement à la « double fusion » : celle qui verra naître la Commune nouvelle de Val Cenis, et celle des CC. Ce qui est certain, c'est le nombre de membres du prochain Conseil communautaire : 25 ! D'autres points avancent comme la proposition du COPIL de 7 vices-présidences dans la future CC (aménagement de l'espace et environnement, développement économique, culture et loisirs, techniques, tourisme, actions sociales, fonctionnement).

Pour le chapitre « compétences », le compte-rendu du Forum des élus, joint à ce Bulletin, présente les propositions de scénarios. Le travail le plus urgent a démarré :

- **Tourisme** : le Préfet a accordé une période transitoire pour gérer la saison hivernale sans « chamboulement » : la nouvelle structure touristique devra être mise en place au 1^{er} juin 2017. Des Cabinets conseils ont été recrutés pour accompagner les réflexions sur 3 thèmes, menés en parallèle : l'organisation touristique, les questions juridiques, le marketing. Ce travail est divisé en 2 étapes. Avant le 1^{er} janvier, il s'agit de préparer un scénario d'organisation touristique, de choisir la structure juridique, de définir la stratégie touristique et de préparer la période transitoire (fonctionnement des OT). Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin, durant cette période transitoire, il s'agit de faire en sorte que la future structure touristique soit opérationnelle au 1^{er} juin 2017, avec la définition de son organigramme, de son budget, de ses missions et des actions marketing qu'elle devra mettre en œuvre.
- **Aménagement de l'espace / Mobilité** : le recrutement d'un cabinet conseil a été lancé, afin d'accompagner les élus à la définition d'un Schéma global de déplacements. Celui-ci leur permettra de définir quelles seront les actions de mobilité d'intérêt communautaire. En parallèle, seront imaginées des solutions concernant la pérennisation des solutions de mobilité existantes (notamment avec la participation d'acteurs privés) et les modes de gestion les plus pertinents.
- **Développement économique** : le « tour des communes », qui doit permettre de déterminer le périmètre des Zones d'Activités Economiques en concertation avec ces dernières sera lancé dès le début du mois de novembre. La liste de ces zones et leur mode de gestion doivent faire l'objet d'une délibération des deux Conseils Communautaires actuels avant la fin de l'année.

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

26 novembre 2016 : Comité de Pilotage

15 décembre 2016 : Comité des maires élargi